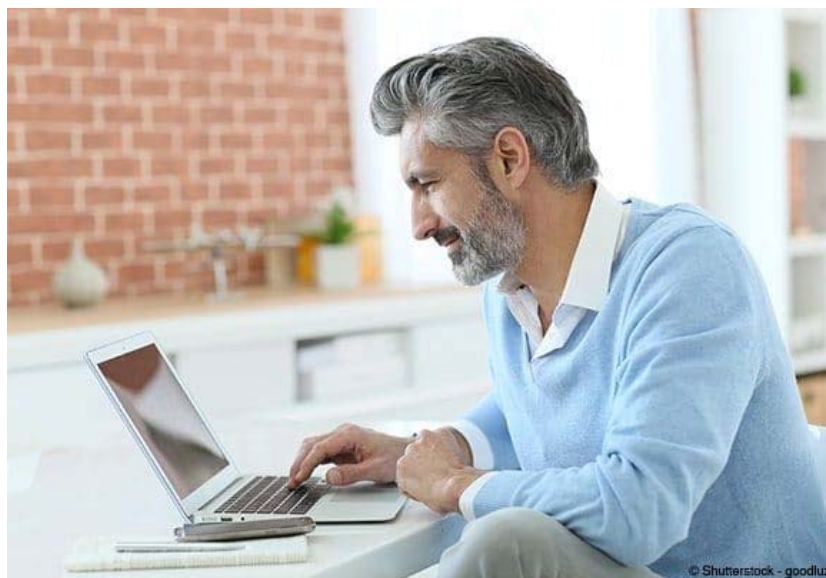


Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

Passage en société: atouts et contraintes



Auto-entrepreneurs, free-lance, indépendants... Et si vous optiez pour le passage de votre activité en société?

Évolution classique dans la vie d'un entrepreneur, le passage en société n'en demeure pas moins un projet singulier, aux objectifs variés. Le mener à bien implique de se projeter sur l'avenir, de trancher des questions parfois délicates et de s'acquitter de nombreuses [formalités](#).

Bénéficier tout au long de ce parcours de l'accompagnement d'un expert-comptable, c'est donc mettre toutes les chances de son côté. Fin connaisseur de votre entreprise disposant, avec ses collaborateurs et partenaires, d'un large champ de compétences et d'expertise, il vous apporte analyse et conseils pour définir au mieux vos attentes et trouver les [solutions juridiques](#), sociales et fiscales les plus adaptées à votre situation.

Professionnel expérimenté, il est aussi en mesure de vous épauler dans la mise en œuvre de chaque étape de la réalisation de votre projet et l'accomplissement des [démarches nécessaires](#) à son accomplissement. N'hésitez pas à le solliciter.

Fort de son appartenance à France Défi, il dispose en outre, via ce groupement d'experts-comptables indépendants, d'informations et d'outils performants pour vous apporter une aide éclairée et personnalisée.

L'assurance d'un passage en société bien maîtrisé.

Par Marion Perrier, Accroche-press' pour France Défi
lundi 18 septembre 2017 00h20

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr